GROUPE BRUXELLES LAMBERT

Le 21 mars 2011 - Après 17h45

Information réglementée

Renforcement de la position de GBL dans Imerys

Le Conseil d'Administration de GBL réuni le 21 mars a approuvé l'acquisition par la société de l'intérêt de 25,6 % dans le capital d'Imerys détenu par sa maison-mère Pargesa. Cette acquisition au prix de EUR 56,2 par action, coupon de EUR 1,2 attaché, représente un investissement de EUR 1,1 milliard et portera la participation de GBL dans Imerys de 30,7 % à 56,4 % en capital.

L'opération a été notifiée à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France en vue d'obtenir une dérogation au titre de « reclassement » entre sociétés d'un même groupe.

S'agissant d'une transaction avec une société liée, la procédure prévue à cet effet par le droit belge a été appliquée et une *fairness opinion* a été établie par Deutsche Bank au titre d'expert indépendant. Celle-ci conclut que le prix d'acquisition est équitable d'un point de vue financier pour GBL.

Le regroupement au sein de GBL de la participation dans Imerys, qui n'en modifie pas le contrôle ultime, n'implique aucun changement au niveau de la stratégie de la société ou de sa cotation.

GBL devra, conformément aux IFRS, consolider Imerys dans ses comptes par intégration globale après réévaluation des actifs et passifs à leur valeur de marché. Par ailleurs, l'opération donnera lieu au dégagement en résultats d'une plus-value de réévaluation de l'ordre de EUR 0,5 milliard.

* * *